RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

PASS PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE

Fondation Hospitalière de





Établissement privé d'intérêt collectif = = =



PERMANENCE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ



Préambule¹

Faire face aux inégalités de santé qui touchent tout particulièrement les personnes les plus démunies est une priorité de santé publique. Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé sont des dispositifs de prise en charge médico-sociale pour les personnes en situation de précarité sociale. Il s'agit de leur faciliter l'accès au système de santé, et de les accompagner dans les démarches.

Avant-propos²

Définition d'une PASS

La PASS est constituée d'une équipe pluridisciplinaire intra-hospitalière ou externalisée facilitant l'accès aux soins des personnes démunies. Les PASS doivent évaluer les situations, orienter et prendre en charge lorsque c'est nécessaire. Elles ont recours à un travail en réseau institutionnel ou associatif pour recouvrir, activer des droits comme pour définir un parcours de santé et aider aux démarches administratives.

Pour quel public?

La PASS s'adresse aux personnes présentant une situation de vie complexe dans le champ du social et du sanitaire (ouverture ou complétude de droits, problèmes familiaux, de logement, d'isolement, faible niveau social).

Ça sert à quoi ?

Les PASS sont des cellules de prise en charge médico-sociale destinées à faciliter l'accès aux soins à des personnes en situation de précarité, tout en contribuant à la réinsertion du patient dans le dispositif de droit commun relatif aux soins et à la santé.

L'équipe de la PASS peut être sollicitée pour une évaluation sanitaire lors de l'accueil de personnes issues de l'immigration.

La PASS répond aux fonctions suivantes :

- faciliter l'accès aux droits et aux soins ;
- assurer la continuité de l'insertion médico-sociale en équipe pluridisciplinaire pour une prise en charge globale de la santé.

L'essentiel de l'activité de la PASS est l'animation de réseau et le travail de coordination de prise en charge globale des patients en situation médicale et sociale complexe.

Le repérage des patients requérant l'accueil et l'orientation par une PASS est réalisé par l'ensemble des professionnels hospitaliers, quelle que soit l'unité de prise en charge.

La PASS facilite l'accès aux soins au sens large : à une consultation médicale généraliste ou spécialisée, parfois à des soins odontologiques de premier niveau, à une prise en charge en soins infirmiers, au plateau technique, à la délivrance de médicaments. Elle doit avoir les moyens de recourir à des services d'interprétariat si nécessaire. Pour autant, la PASS ne fournit des soins infirmiers qu'à la marge.

La PASS permet à tout patient d'être accompagné dans son parcours pour :

- réaliser des démarches,
- entrer en contact avec des professionnels soignants,
- aider à l'observance ou la compliance aux prescriptions du médecin, afin d'accéder à l'offre de soins de droit commun et de bénéficier d'une continuité des soins conformes aux besoins identifiés.

¹ CIRCULAIRE N° DGOS/R4/2013/246 du 18 juin 2013 relative à l'organisation et le fonctionnement des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS)

² Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) 2018 > 2023 du Projet Régional de Santé (PRS) de Normandie de juillet 2018

Sommaire

Présentation de la PASS	1
Organisation	1
Fonctionnement	1
Composition de l'équipe	2
Activité sur l'année 2020 Profil des personnes accueillies Répartition par sexe Répartition par âge Pays d'origine Qui oriente vers la PASS Situation à l'arrivée Activité infirmière Activité médicale Activité sociale Activité PASS dentaire	3 3 4 4 5 6 7 7 9 10
Projets réalisés sur l'année 2020 - Fusion des deux PASS : CHU et FHM - Staff d'équipe pour la coordination de parcours de soins - Augmentation du temps médical suite à la fusion des deux PASS - Mission d'appui aux PASS sur le parcours santé des migrants - Équipe PASS Mobile COVID - Consultation pédiatrique - Mise en place d'outil facilitant les prises en charge dans les établissements	11
Difficultés rencontrées	12
Conclusions et perspectives pour 2021	13

Présentation de la PASS

La Permanence d'Accès aux Soins de Santé de la Miséricorde existe depuis fin 2000. Son activité a débuté en janvier 2001.

La Permanence d'Accès aux Soins de Santé de la Miséricorde a pour mission de rencontrer, de soigner, d'orienter et d'accompagner les personnes démunies et/ou vulnérables. Elle intervient au sein de la Fondation Hospitalière de la Miséricorde ainsi qu'à l'extérieur de la structure.



La PASS se situe:

Bâtiment des cordeliers, Rez-de-chaussée 49 rue Gémare, 14000 Caen





Organisation



La PASS est ouverte du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 9h à 13h et de 14h à 17h.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, nous intervenons sur deux sites :

- Site de la FHM, Fondation Hospitalière de la Miséricorde : permanence tous les matins et sur rendez-vous les matins et après-midi ;
- Site du CHU, Centre Hospitalier Universitaire de Caen : permanence tous les après-midis de 14h à 17h.

Nous avons la possibilité « d'aller-vers » et d'accompagnement physique des personnes à certains rendez-vous.

Fonctionnement



A l'arrivée de chaque nouvelle personne, une évaluation sanitaire est effectuée par l'équipe infirmière, ainsi qu'une évaluation sociale par l'assistante de service social. Si nécessaire, une consultation médicale peut être proposé.



Consultations médicales :

2 par semaine, le lundi et vendredi matin à la PASS, sur le site de la FHM, assurées par les médecins bénévoles de l'AMCE, Association Médicale Contre l'Exclusion.

1 par semaine, le jeudi, 1 semaine sur 2, sur le site de la FHM, assurée par le médecin de la PASS.



Consultations pédiatriques :

1 par semaine, le mercredi à la PASS, sur le site de la FHM, assurée par le médecin de la PASS.

Mises en place en septembre.



Consultations PASS dentaires:

1 par semaine, le mercredi matin, dans le service des consultations externes de la FHM.

Depuis le 1^{er} janvier, la PASS dentaire a intégré les locaux de consultation de la clinique de la Miséricorde.



Nous travaillons en réseau avec les différents acteurs de la veille sociale.

De par la localisation de la PASS, nous avons un partenariat privilégié avec :

- le CLAT, Centre de Lutte Anti-Tuberculose, avec la proposition de radio pulmonaire ;
- le CeGIDD, Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic, avec la réalisation de Test Rapide d'Orientation et de Diagnostic VIH et VHC ;
- le centre de vaccination, avec la programmation de consultation vaccinale.

L'objectif de la PASS est dans la mesure du possible de ne pas « faire à la place de » maos de réorienter le patient vers le droit commun, néanmoins en raison de l'allongement du temps de carence avant l'ouverture des droits, une augmentation de la réalisation des soins en PASS est à prévoir (soins infirmiers, consultations médicales, consultations orthodontie et délivrance de traitement).

Composition de l'équipe



Une secrétaire médicale à temps plein (1 ETP)

Une Assistante de Service Social à temps plein (1 ETP)

Deux infirmiers à temps plein (2 ETP)

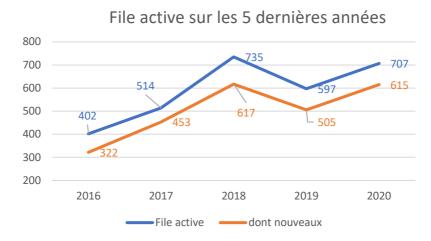
Un médecin à temps partiel (0,2 ETP, puis 0,3 ETP en septembre 2020)

Un responsable de service à temps partiel (0,1 ETP)

Activité sur l'année 2020

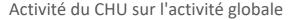


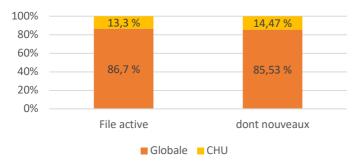
Profil des personnes accueillies



707 personnes sur la file active pour l'année 2020, soit une augmentation de **+18,43** % par rapport à l'année précédente.

615 nouveaux patients se sont présentés à la PASS, ce qui représente **87** % de la file active soit une augmentation de **+21,78** % par rapport à l'année précédente.





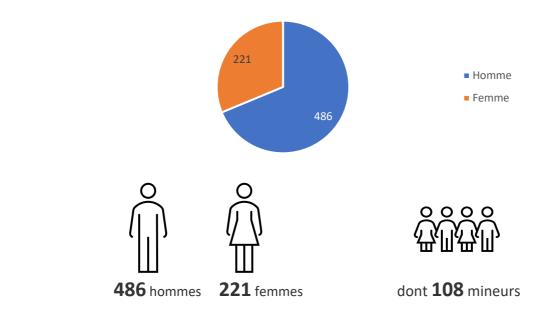
Depuis le 1^{er} janvier 2020, nous intervenons sur le site du CHU. L'activité sur le CHU représente un peu moins de 20% de notre activité.

Nombre de passages sur les 5 dernières années

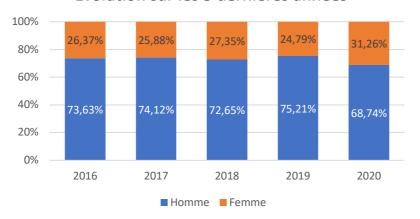


2548 passages, soit une augmentation de +45,43 % par rapport à l'année précédente. Cela représente une fréquentation moyenne de **3,6** passages par patient et **10,4** passages par jours d'ouverture (245 jours).

Répartition par sexe

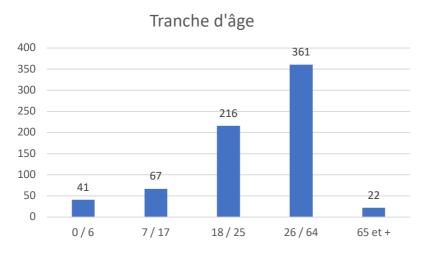


Evolution sur les 5 dernières années



La population reste majoritairement masculine à plus de **68** % de la file active.

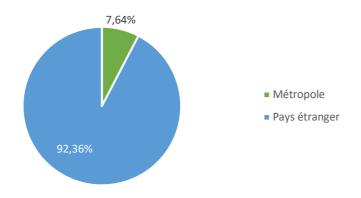
Répartition par âge



La tranche d'âge **26-64 ans** est la plus représentée.

Pays d'origine

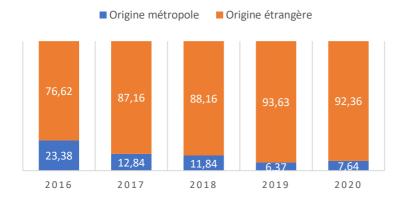
Origine des personnes rencontrées



Un peu moins de **8** % fait partie de la population locale, essentiellement des personnes SDF et Grands Marginaux.

La population rencontrée est très majoritairement composée de personnes migrantes, soit un peu plus de **92** % soit 653 personnes.

Evolution de l'origine des patiens sur les 5 dernières années



Depuis plusieurs années, nous constatons que la part de la population locale régresse du fait de plusieurs facteurs, notamment l'augmentation des centres d'hébergement d'urgence favorisant la mise à l'abri des personnes et par conséquent leur orientation vers des libéraux de villes, ou encore de l'évolution de dispositifs existants tel que les Plateformes Territoriales d'Appuis, les Lits Halte Soins Santé ou encore les Lits d'Accueil Médicalisés et également l'augmentation d'accueil personnes migrantes

Autres Europe hors U.E. 21 Union Européenne 28 Amérique du Sud Amérique du Nord Extrème Orient Moyen Orient 118 Proche Orient Mascareignes Afrique Australe **2**6 Afrique de l'Est 167 Afrique de l'Ouest 117 Afrique du Nord 48 France 54

50

100

Λ

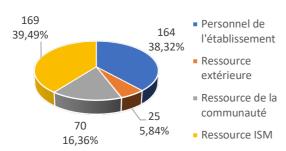
Pays d'origine

Parmi la population migrante, les personnes viennent essentiellement d'Afrique de l'Est (Érythrée, Éthiopie, Somalie, Soudan) à plus de 23 %, du Orient (Afghanistan, Moven Pakistan) à plus de 16 %. La catégorie « Autres » comporte principalement des personnes d'origine albanaise; personnes Europe hors U.E. sont de nationalité tchétchène russe. moldave.

200

150

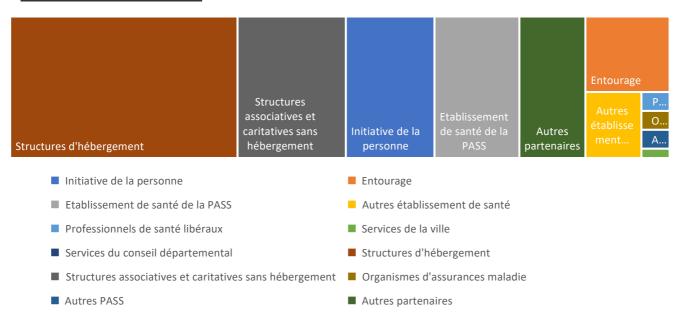
Source d'interprétariat



En ce qui concerne les difficultés liées à la langue, le service dispose d'un abonnement à ISM interprétariat. Cet outil est utilisé lorsqu'il n'y a pas de langue commune avec le patient (français, anglais, allemand).

428 personnes, représentant plus de 60 % de la file active, ne parlaient pas français. Nous avons fait appel à l'ISM dans presque 40 % des situations, soit pour 169 personnes. Pour les 259 autres personnes, un interprète était présent lors de la consultation ou alors l'entretien s'est déroulé en anglais par le professionnel de la PASS.

Qui oriente vers la PASS

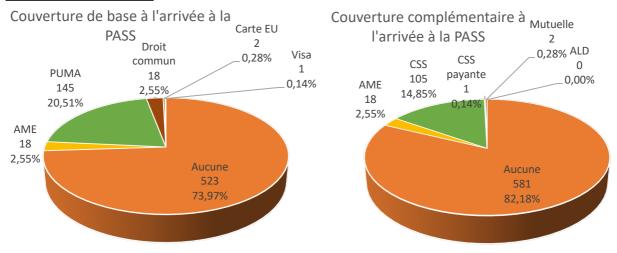


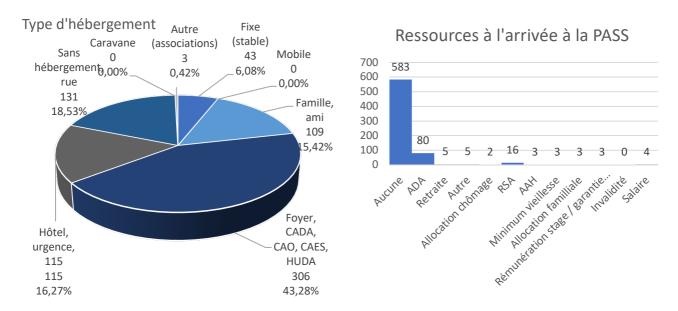
Les principaux services orienteurs sont les structures d'hébergements telles que les Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO), les Centres d'Accueil et d'Examen des Situations (CAES), les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA), les centres d'hébergement pour personnes migrantes PRADHA ou encore les centres d'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) avec **34,51** % des personnes que l'on nous adresse.

16,41 % des personnes sont orientées par des structures associatives telles que France Terre D'Asile, les Services d'Accueil et d'Orientation, les Services d'Aide aux Jeunes en Difficulté, l'Accueil de jour des familles, le Collectif d'Aide aux Migrants de Ouistreham, la voie des femmes...

Les personnes sont souvent amenées aussi à venir vers nous de leur propre initiative ou par le biais de quelqu'un de leur entourage ce qui correspond à **143** personnes (20 % des cas).

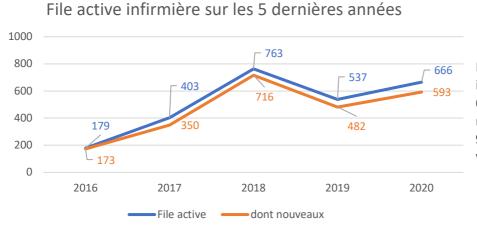
Situation à l'arrivée





Au travers de ces différents graphiques, on peut voir que le profil le plus présenté à l'arrivée à la PASS est celui d'une personne migrante, sans droit de sécurité sociale, ni ressource, sans hébergement ou hébergée en structure de type CADA, CAO, CAES ou HUDA.

Activité infirmière



La file active pour les infirmiers en 2020 est de 666 personnes dont 593 nouveaux patients, soit 94,20 % des personnes venues sur la PASS.

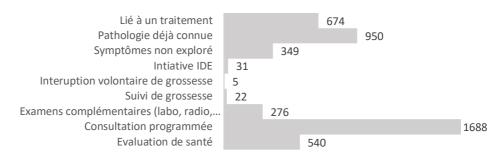
L'activité infirmière consiste dans un premier temps à l'évaluation sanitaire de la situation. Au travers de l'entretien infirmier, la personne exprime ses difficultés de santé. En fonction de « l'urgence » de la problématique de santé, de l'existence de droits de sécurité sociale ou non, de la connaissance ou pas de notre système de soins, nous organisons le parcours de soins de la personne. Soit vers un médecin de ville, soit sur nos consultations gratuites, soit vers un service d'urgences si la situation le nécessité.

Evolution des consultations infirmières sur les 5 dernières années



2244 consultations infirmières dont **556** consultations sans rendez-vous (313 en 2019 soit une augmentation de +77,24 %) et **1688** consultations programmées (1039 en 2019 soit une augmentation de +62,46 %).

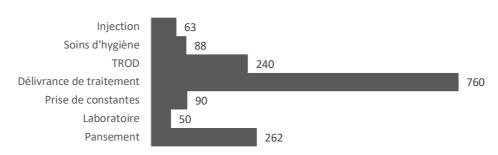
Motif de recours



La prise en charge des personnes venant à la PASS nécessite souvent des soins infirmiers. Lorsque le relais vers le droit commun n'est pas possible (absence de sécurité sociale ou incomplète, barrière de la langue, situation de précarité important, ...), nous sommes amenés à prendre en charge ces soins au sein de la PASS. La préparation et la délivrance des traitements en font partie. Tout pendant que les personnes ne disposent pas de leurs droits de sécurité sociale, les traitements prescrits par l'établissement (CHU ou FHM) sont délivrés par la PASS. Les infirmiers les récupèrent auprès de la pharmacie de l'établissement (CHU ou FHM) et les délivrent aux patients.

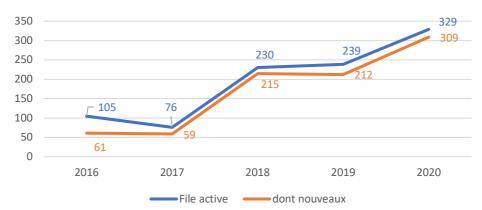
1553 soins infirmiers.

Actes infirmiers



Activité médicale

File active médicale sur les 5 dernières années



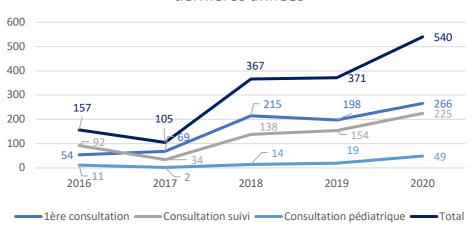
La file active pour les médecins en 2020 est de 329 personnes dont 309 nouveaux patients, soit 46,53 % des personnes venues sur la PASS.

Tout patient arrivant à la PASS bénéficie dans un premier temps d'une évaluation de santé par un(e) infirmier(ère), qui oriente ensuite vers une consultation médicale si nécessaire. Il s'agit donc très majoritairement de consultations sur rendez-vous, toutes réalisées dans les locaux de la PASS.

Les consultations sont assurées par les médecins bénévoles de l'AMCE (Association Médicale Contre l'Exclusions) sur deux demi-journées par semaine et par le médecin de la PASS sur une à deux journées par semaine (médecin à 30 %).

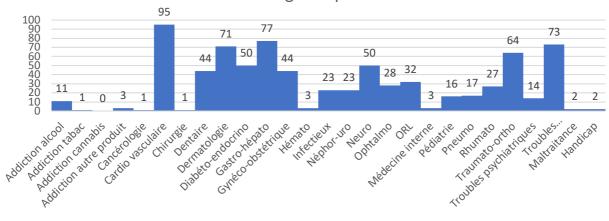
Par ailleurs, des staffs hebdomadaires ont lieu dans les locaux de la PASS, avec participation de l'ensemble de l'équipe pour discussion médico-sociale sur les situations complexes. L'ensemble de l'équipe participe à des réunions régulières pour rencontrer les professionnels de réseau : réunion toutes les 4 à 6 semaines avec l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité, rencontre régulière avec l'ensemble de nos partenaires.

Evolution des consultations médicales sur les 5 dernières années



540 consultations médicales dont **266** premières consultations, **225** consultations de suivi et **49** consultations pédiatriques (dont 43 premières consultations et 6 consultations de suivi).

Pathologies repérées



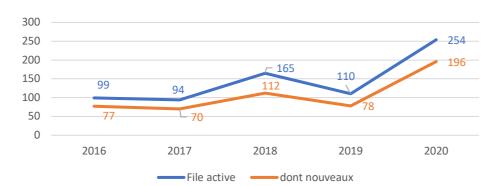
Les pathologies cardio-vasculaires, hépato-gastro-entérologies et les troubles psychosomatiques concernent plus d'une problématique de santé rencontrée sur 10.

A l'issue de la consultation, le plus souvent une ordonnance pour traitement est remise, majoritairement délivrés par la pharmacie de la FHM (384 délivrances gratuites sur 460 ordonnances, soit 84 %). Prescription également d'examens complémentaires (biologie et imagerie : 60).

223 actions de coordination de parcours de soin ont été effectuées, par le biais d'appels téléphoniques, de courriers, de démarches administratives et certificats.

Activité sociale

File active de l'activité sociale sur les 5 dernières années



La file active pour le service social en 2020 est de 254 personnes dont 196 nouveaux patients, soit 35,93 % des personnes venues sur la PASS.

Le profil type du public suivi représente une majorité d'hommes (62 %) entre 26 et 64 ans, sans ressource (65 %), sans couverture sociale (67 %)

Evolution du nombre annuel de situations prises en charge sur les 5 dernières années



759 entretiens sociaux réalisés dont 449 entretiens programmés et 308 entretiens sans rendez-vous.

Pour 45 % des situations, cela concerne l'accès aux droits en lien avec l'état de santé. Deux problématiques se distinguent : une difficulté des conditions de vie en lien avec l'hébergement, le logement, ainsi qu'une difficulté liée au séjour sur le territoire français.

Les actions mises en place sont principalement des ouvertures de droit dans un premier temps soit par l'information et l'accompagnement des usagers ou la concrétisation de par la réalisation de l'instruction et l'envoi du dossier à la CPAM (PUMA, AME, FSUV, CSS). Nous accompagnons également les usagers dans les demandes d'aménagement des conditions de vie en lien avec les partenaires opérationnels, les associations et institutions (hébergement d'extrême urgence, parcours de soins en lien avec l'assurance maladie, mise à l'hôtel pour raison médicale...) ainsi que dans les démarches d'orientation en structures.

Le rôle du service social de la PASS est de pouvoir orienter et maintenir les personnes vers le droit commun et il ne doit pas se substituer aux services existants.

Pour les personnes seules en situation irrégulière, il n'existe pas de service social référent la plupart du temps. Ainsi le service social de la PASS le devient. Les principales démarches réalisées sont d'assurer le minimum nécessaire tel que l'inscription au restaurant social, les demandes d'hébergement d'extrême urgence, les orientations en structure de soins en lien avec l'état de santé ou encore les orientations vers les structures de domiciliation. Il faut bien souvent reprendre tout le parcours de la personne et rechercher les informations auprès des partenaires sociaux.

Activité PASS dentaire

Les consultations dentaires de la PASS en 2020 se sont déroulées les mercredis matin dans le cabinet dentaire Handiconsult à la FHM.

L'équipe est composée d'un chirurgien-dentiste et d'une assistante dentaire.

Nombre de demi-journée de consultation	39
Nombre de demi-journée annulée	12
Age moyen	34 ans
Nombre de patient	132

Projets réalisés sur l'année 2020



<u>Fusion des deux PASS : CHU et FHM</u>

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la PASS de la Miséricorde et celle du CHU ont fusionné. Dorénavant l'équipe de la FHM intervient sur le CHU chaque après-midi.

Staff d'équipe pour la coordination de parcours de soins

Chaque mercredi l'ensemble de l'équipe se réunit pour traiter des difficultés rencontrées sur les prises en charge des personnes prises en charge à la PASS.

Augmentation du temps médical suite à la fusion des deux PASS

Le temps médical est passé de 0,2 ETP à 0,3 ETP (+ 0,1 ETP) au 2nd semestre 2020. Il est prévu d'augmenter à 0,4 ETP le temps médical pour 2021.

Mission d'appui aux PASS sur le parcours santé des migrants

Un infirmier a été détaché à hauteur de 0,5 ETP courant 2020 sur cette mission avec un financement spécifique attribué par l'ARS. Depuis le 12 octobre il est détaché à temps plein (1 ETP) à la mission de coordination régionale d'appui aux PASS.

Équipe PASS Mobile COVID

La mise en place du confinement au lundi 16 mars 2020 s'est accompagnée de la diminution (voir l'arrêt) de l'activité de l'équipe de la PASS. L'équipe s'est transformée afin de venir en aide aux structures pour les accompagner dans la gestion de la crise sanitaire par des points sur les mesures barrières, le respect des consignes d'hygiène et un appui auprès des professionnels.

Dès le début du premier confinement, l'équipe de la PASS s'est engagée et mobilisée pleinement dans le rôle de PASS pivot départementale pour le COVID. L'activité habituelle s'est en parallèle fortement limitée : arrêt des rotations sur les structures d'hébergement, d'où arrêt des évaluations de santé des primo-arrivants, et moins de consultations pour pathologies aiguës comme cela a pu être constaté chez les médecins généralistes ou dans les structures d'urgence.

Les missions réalisées de mi-mars à mi-juin ont été :

- Contact avec les structures d'hébergement, conseil et communication sur les gestes barrières.
- 12 rencontres avec des structures.
- Évaluation sanitaire de personnes symptomatiques, sur site. Intervention à deux reprises de l'ensemble du squat de la Grâce de Dieu, sur des structures d'hébergement (Vanier, CADA).
- **422** évaluations médicales sur site, **220** suivis médicaux téléphoniques.
- En avril, aide à l'ouverture du centre d'hébergement dédié COVID à Koenig (conseils sanitaires, protocoles de suivi, suivi infirmier).
- Intervention sur le site de Tailleville où les migrants de Ouistreham avaient été confinés, en partenariat avec la PASS Axanté, pour avis médicaux sur des problématiques sanitaires diverses.
- Réalisation de PCR à partir de mi-avril, 51 PCR prélevées par l'équipe.
- Mise en place d'astreintes en binôme infirmier/médecin les week-end.
- Travail de ressources humaines pour trouver du renfort pour assurer l'ensemble de ces missions (équipe vaccination au quotidien, médecin CLAT, médecins IRSA ponctuellement, médecin missionnée par ARS et PTA sur Koenig)

Compte-tenu du caractère exceptionnel de cette période, les statistiques de cette période n'apparaissent pas dans notre activité habituelle.

Consultation pédiatrique

Depuis le mois de septembre, le médecin de la PASS effectue des consultations pédiatriques sur la journée du mercredi afin de répondre au besoin d'accès aux soins pour les enfants dans une structure de proximité.

Mise en place d'outil facilitant les prises en charge dans les établissements

En 2020, mise en place des carnets médico-sociaux en lien avec la coordination des PASS.

Difficultés rencontrées



Bilan de l'impact de la COVID sur l'activité de la PASS

Diminution de l'activité de la PASS du lundi 16 mars au dimanche 11 mai ce qui a entraîné un changement dans l'organisation de l'équipe pour être principalement mobile et dédiée au COVID.

Conclusions et perspectives pour 2021



L'activité 2020 de la PASS a été fortement impactée par la crise sanitaire. Nous pouvons dire que les chiffres présentés dans ce rapport correspondent à une activité sur 10 mois. Néanmoins si on y inclut l'activité de l'équipe PASS pivot départementale pour le COVID, on observe une nette augmentation de l'activité.

Retrouver notre mobilité pour « aller vers »

Ces dernières années, nous avons réduit notre mobilité du fait de la réduction des effectifs et de l'augmentation de l'activité, ce qui a engendré la diminution du temps vers l'extérieur. En 2020, l'augmentation des effectifs a permis une nouvelle reconstruction de l'équipe. La volonté de l'équipe en lien avec les objectifs fixés par l'ARS et de retrouver une mobilité, aller-vers les usagers et les partenaires afin de développer notre réseau local et améliorer les missions de chacun et les partenariats.

Développer les consultations pédiatriques

Depuis septembre, ces consultations ont été mises en place. Afin d'améliorer l'adhésion nous allons travailler sur la communication de cette nouvelle offre de soins.

Mobilisation de l'équipe contre la COVID

Nous allons poursuivre au mieux l'appui aux structures concernant la COVID, tout en maintenant nos missions habituelles et intégrer la COVID dans notre fonctionnement de travail.

Partenariat avec le CPMI

Nous souhaitons développer notre partenariat avec le CeGIDD pour optimiser l'organisation des Test Rapide d'Orientation et de Diagnostic et ne pas systématiquement « faire à la place de ».

Déménagement

Le projet de déménagement dans les locaux de la clinique de la main (51 rue Gémare) permettra de travailler dans des locaux plus grands et faciliter le travail en lien avec le CPMI (2ème trimestre 2021).

Projet de service

Enfin, nous allons élaborer un projet de service à moyen et long terme.